

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ANGOULEME

17, Place Bouillaud

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant ** Société Anonyme
* A.INGENIERIE
* 127 rue de Royan
*
*
** 16710 ST YRIEIX SUR CHARENTE

Réf : 84B0174
RCS : 330725904

Pièces déposées le 13/ 5/1993 Numéro : 930775

-
- PV CONSEIL ADMINISTRATION du 4/ 3/1993 : NOMIN. PRESIDENT C.A.
: NOMIN. DIRECTEUR GENERAL
 - PV D'ASSEMBLEE ORDINAIRE 4/ 3/1993 : NOMIN. COMMIS. AUX CTES SUPPL.
- Cout du dépôt : 78.67 Francs.
Dont T.V.A. : 7.47 Francs.

Cia : 4454

Le Greffier,

Dépot Effectué Par ** Société Anonyme
* JURICA
* 2 rue de Beaulieu
*
*
** 16000 ANGOULEME

"pour copie certifiée
conforme à
l'original"

A. INGENIERIE

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs

Siège Social : SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE - 127, rue de Royan

R.C.S. ANGOULEME B 330 725 904

ooOoo

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 MARS 1993

.....
HUITIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la démission de Monsieur Laurent ROCA, de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement Monsieur Alain RACLET demeurant à ANGOULEME - "Les Gibauds".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs

* Au Président du Conseil d'Administration avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

* Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
.....

A.INGENIERIE

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs

Siège Social : SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE - 127, rue de Royan

R.C.S. ANGOULEME B 330 725 904

oOo

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 4 mars 1993

Le quatre mars mil neuf cent quatre vingt treize, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui a procédé au renouvellement des mandats des Administrateurs de la Société, pour une période de SIX (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en 1999, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

- * Monsieur Bernard ELIE
- * Monsieur Christian BARRAUD
- * Madame Marie-Christine ELIE
- * Madame Colette BARRAUD

Seuls membres du Conseil, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bernard ELIE, à l'effet de prendre toutes décisions en vue d'assurer la Direction Générale de la Société.

I. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Christian BARRAUD est élu Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, telle que ladite durée a été arrêté par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en remplacement de Monsieur Bernard ELIE, démissionnaire.

II. POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président aura les mêmes pouvoirs que ceux qui avaient été délégués par le Conseil d'Administration à Monsieur Bernard ELIE dans sa réunion du 30 mars 1987.

III. REMUNERATION DU PRESIDENT

Le Président, aura droit en rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée auxdites fonctions, à la même rémunération que celle qui lui a été allouée en sa qualité de Directeur Général, par le Conseil d'Administration du 30 mars 1992.

Il aura droit également au remboursement de ses frais de représentation, de mission et de déplacement dans les mêmes conditions que précédemment.

IV. ELECTION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Bernard ELIE est élu Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur, telle que ladite durée a été arrêtée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en remplacement de Monsieur Christian BARRAUD.

V. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs que ceux qui avaient été délégués par le Conseil d'Administration à Monsieur Christian BARRAUD, lors de sa réunion du 30 mars 1987.

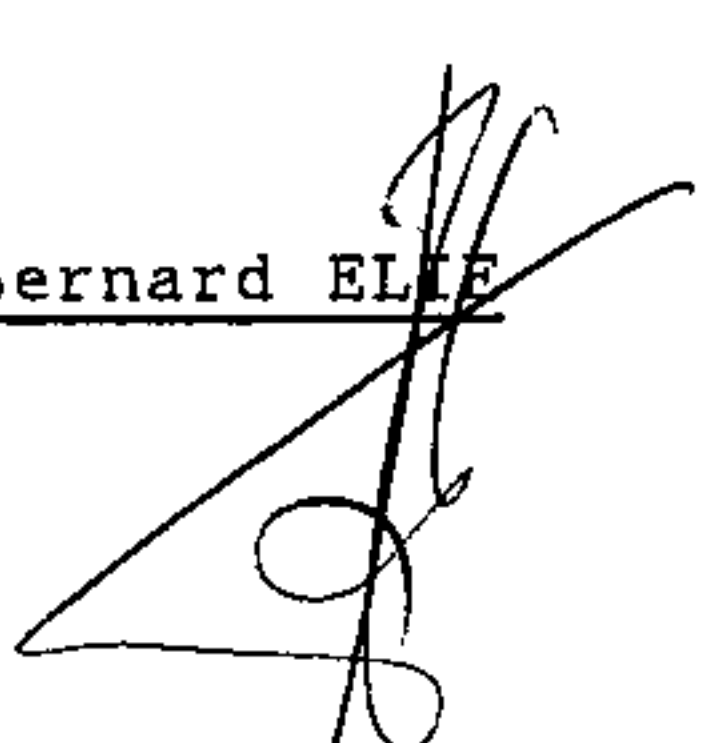
VI. REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Directeur Général aura droit en rémunération de ses fonctions et en compensation de la responsabilité attachée auxdites fonctions, à la même rémunération que celle qui lui a été allouée en sa qualité de Président, par le Conseil d'Administration du 30 mars 1992.

Il aura droit également au remboursement de ses frais de représentation, de mission et de déplacement dans les mêmes conditions que précédemment.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs après lecture.

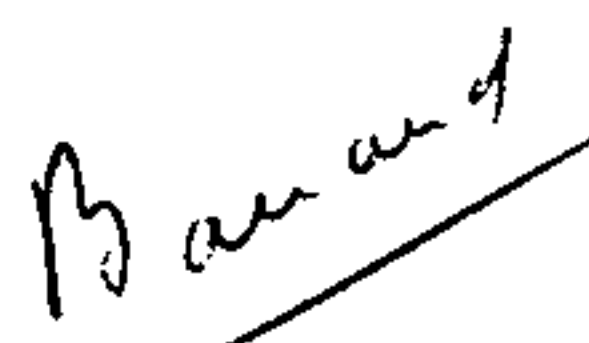

Bernard ELIE

Marie-Christine ELIE



Christian BARRAUD


Colette BARRAUD



TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Dépôt du 13 05 93 no 775

Registre du Commerce N° 2h 13.01 17h

ANGOULÊME, le 13 05 93

Le Greffier du Tribunal

